ETAT CIVIL 2011

NAISSANCES	SARTEL SANCHEZ Elliot	19 Mars
	DUPRAT Taïna, Laura	10 Juin
	LABARRERE - - AUZIZEAU Mahé	12 Juin
	COURRIBAUT Arthur, Tom	26 Juin
	CHEWTCHOUK-ETCHEVERRIA Chad	13 Septembre
	MARGOT Nathanaël, Julien, Joao	20 Octobre
	PEREZ Elisa, Annie, Danièle	18 Décembre
	GUEGUEN Kylian, Gérard, Gilles	26 Décembre
MARIAGES	TUAL Armand, Charles, André & DAVANZO Bruna	19 Février
	DA SILVA Paul, Georges & MIRGON Laetitia	04 Juin
	SARTEL Sébastien, Gilbert & SANCHEZ Mireille, Betty	09 Juillet
	MARGOT Anthony, Emmanuel & MARTINS Sandra, Christina	30 Juillet
	MOUCHOT Ludovic, Alexandre, Dimitri & BENAMRAOUI Nadia, Françoise	19 Novembre
DECES	MAUBOURGUET Jean	02 Mars
	DECAIX Michel, Joseph, Auguste	18 Avril
	PERTAT Brigitte, Denise, Marie	30 Juillet
	GARNIER Thérèse, Ghislaine, Joséphine	20 Août
	LOPEZ Louis, Joseph	24 Octobre

Numéro 16 **L'Aureilhanais** Février 2012

Le mot du maire :

Le 21 Janvier nous étions 85 personnes réunies dans la salle Loélia pour le traditionnel repas des ainés. Excellent repas, servi par Mr Castex, de Belus, et animé par Miguel Sévilla - en grande forme - accompagné de ses danseuses.
Tous les convives ont été enchantés et charmés par le rythme tropical et les tenues non moins tropicales de ces demoiselles ; un de nos ainés, toujours bon pied bon œil, a même fait quelques pas de danse !
Les moins chanceux, mais pour certains c'est de leur choix, sont venus chercher leur colis dans la matinée. Je regrette que les personnes qui ne sont ni malades ni handicapées, ne fassent pas l'effort de venir le retirer. C'est une attitude que les membres du CCAS ne comprennent pas, surtout lorsque, de surcroit, ils trouvent porte close quand ils vont le porter. Ils souhaitent que nous remédions à cette situation.
Ceci étant dit, je souhaite vous retrouver plus nombreux l'année prochaine.
J'espère que la rigueur du mois de février ne vous a pas trop affectés. Il faut, par ces temps difficiles, rester solidaires et veiller à ce que chacun autour de nous ne soit pas en grande difficulté.
Un petit coup de pouce satisfait autant celui qui le reçoit que celui qui le donne.

Le VENDREDI 27.01.2012 à 18h30 le BOUCHON du LAC a tenu son ASSEMBLEE GENERALE

Comme en 2011, nous avons programmé deux concours officiels :
• coupes de la ville le dimanche 06 mai à 14h30, en triplettes.
Arbitre : Sophie.
• jeudi 31 mai à 14h30, pour les vétérans, en triplettes (2 de 60 ans et plus et un de 55-60 ans)
Arbitre : Josiane.
Comme en 2011, nous organisons des concours d'animation pendant tout l'été: CONCOURS EN DOUBLETTES TOUS LES MERCREDIS (19h) à la BERGERIE, près du LAC d'AUREILHAN, avec boissons et restauration sur place.
Le BOUCHON DU LAC trouvera un partenaire pour les joueurs isolés. Ces concours sont ouverts à tous, licenciés et non licenciés.
Premiers concours, mercredi 04 juillet, jusqu'à fin AOÛT (29.08.2012).
Pour les retardataires, les demandes de licences peuvent encore être adressées au Trésorier :
Bernard URRUTIA : **05.58.06.39.56**
(licence + calendrier : 26 euros)

AQVA – AUREILHAN ENFANTS

Le mercredi 14 décembre 2011, les enfants de la section AUREILHAN ENFANTS ont été émerveillés de voir le Père Noël venir leur rendre visite pendant leur cours de gymnastique.
Très vite ils se sont regroupés autour de lui pour la distribution des chocolats. Chez certains il y avait beaucoup d'émotion et de timidité pour venir chercher leur cadeau tandis que d'autres plus volontaires se sont approchés et lui ont fait la bise.
La surprise passée, tout le monde s'est précipité autour du Père Noël pour la photo et le remercier de sa gentillesse. Dans l'au-revoir chacun espérait bien secrètement qu'il soit de retour l'année prochaine.

Association Sportive d' Aureilhan
AUREILHAN 40

A l'issue de l'assemblée générale du 25 novembre 2011 où plus d'une quarantaine de personnes s'étaient réunies, l'ordre du jour fut adopté à l'unanimité et un nouveau bureau fut élu. L'apéritif dînatoire qui suivit permit comme toujours de partager des moments de convivialité et d'amitié.

Le nouveau bureau s'est rassemblé le 1er février 2012 afin d'élire les membres dirigeants à savoir :
Présidente d'Honneur : Michèle BIROCHAU, Maire d'Aureilhan, Membre d'Honneur : Serge ASTUGUEVIELLE , Président de l'ASCA Aureilhan 65, Président : Stéphane GODMER, Secrétaire : Danièle MATTE, Trésorière : Liliane FONTENILLES, Trésorier-adjoint : Jean-Claude SIRIEIX, Conseillers techniques/logistiques : Jimmy MATTE et Jean-Jacques PAJOT
Le programme pour 2012 a été validé et est le suivant :
• Aureilhan 65 / Aureilhan 40 : Relais de l'Amitié les 11,12 et 13 mai
• Course des Fêtes le 04 août : parcours de 5 km, départ à 9h30 de la Bergerie
• Course d'Aureilhan le 15 août : parcours de 10 km, départ à 9h30 de la Bergerie
• Trail d'Aureilhan le 21 octobre : course nature d'un parcours d'environ 17 km
L'équipe de l'ASA vous remercie de faire partie de cette belle famille du sport aureilhanais !
Et maintenant, à vos baskets !!!

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011 A 18H

INVITE : Mme LAFITTE Françoise
Présentation analyse financière de la commune par la directrice des finances de la Communauté de Communes de Mimizan

1. DECISIONS MODIFICATIVES B.P. 2011
C/67 : + 1000 € : titres annulés
C/022 : -1 000 € : dépenses imprévues
C/2031 : - 2000 €
C/2158 : +2000 € (guirlande Noël)
Le conseil municipal adopte à l'unanimité

2. INDEMNISATION FRAIS DE DEPLACEMENT LORS DE FORMATION DU PERSONNEL ET PARTICIPATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
Par délibération du 28 mai 2002 les frais de déplacement avec véhicule personnel pour formation/information du personnel communal sont pris en charge par la Collectivité dans la limite de 4500 kms par an.
Le décret du 19 juillet 2001 donne la possibilité au conseil municipal d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de repas quand ceux-ci ne sont pas déjà pris en charge par l'organisme formateur.
Madame le Maire nous propose de prendre en charge les frais de repas dans le cadre de stages de formation des agents dans les conditions prévues dans le décret et dans la limite du taux forfaitaire qui est fixé actuellement à 15.25 € pour l'indemnité de repas.
Adopté à l'unanimité par le conseil municipal
Dans le cas de participation aux concours ou examens professionnels Madame le Maire demande de prendre en charge les frais de transport aller-retour de la résidence administrative au lieu où se déroulent les épreuves.
Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

3. INDEMNITE DE MISSION AU CONGRES DES MAIRES
Suite à son inscription au congrès des Maires Madame le maire demande au conseil municipal de prendre en charge les frais de misions de cette manifestation à savoir les frais de transport et d'hébergement au taux maximal autorisé fixé par l'arrêté ministériel de juillet 2006 soit 60 €/jour.
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

4. MISE A JOUR LONGUEUR DE LA VOIRIE (Christine DUMEN)
Suite à création de nouvelles voies (Chemin du Bagan = 225 m ; Pinède d'Andrille = 360m et Allée des Pins= 360 m) soit au total 945 m il est nécessaire que le conseil municipal donne son accord afin de communiquer cette information au préfet car celle-ci à des répercussions sur la Dotation de Solidarité Rural (DSR)
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

5. SUBVENTIONS MUNICIPALES : ASA et ECOLE
Madame le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention DE 400 € à l'ASA pour la manifestation AUREILHAN40/AUREILHAN65
Adopté à la majorité (Abstention de Stéphane GODMER) par le conseil municipal.
Madame le Maire demande un accord au conseil municipal pour le versement d'une subvention de 500 € à l'école pour un projet de classe découverte en Périgord à prévoir sur le B.P. 2012
Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

6. TARIFS 2012 LOCATION SALLES COMMUNALES
(Voir tableau ci-dessous)

7. CREATION CONTRAT APPRENTISSAGE
Madame le Maire expose au conseil municipal que nous avons été sollicité par un jeune qui désire effectuer la fin de son apprentissage sur la commune d'Aureilhan pour des raisons familiales.
Madame le Maire demande au conseil municipal son accord pour prendre cet apprenti aux espaces verts à compter du 01/01/2012 jusqu'au 30/06/2012 pour une rémunération de 61% du SMIC à prévoir au budget 2012
Le conseil accepte à l'unanimité

8. REGLEMENT FACTURE AVOCAT
Madame le Maire demande au conseil municipal son accord pour régler la facture au cabinet d'avocats qu'elle a sollicité pour un conseil concernant le dossier d'un agent de la commune.
Le conseil accepte à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES
Madame le Maire informe le conseil municipal que les vœux du Maire sont prévus le 05/01/2012.

ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE :
L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise, du 16 Janvier au 14 Avril, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.
La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes âgées ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolages, vandalisme, vol, agression, etc.
Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.
Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

ASSOCIATION APE :
L'association des parents d'élèves organise le carnaval le samedi 17 mars à la salle des fêtes de St Paul en Born pour les grands et les petits !!!!
Nous défilerons dans les lotissements voisins de la salle.
Il y aura aussi le 1er avril 2012 un loto à la salle des fêtes d' Aureilhan à 15h.
Nous comptons sur votre participation !!

COMITE DES FETES
A tous les Aureilhanais, MADAME, MONSIEUR
Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale du comité des fêtes qui aura lieu le vendredi 02 mars 2012 à 18h30 à la salle derrière la mairie
Ordre du jour:
* Rapport moral et financier
* Tiers sortants
* Appel à candidatures et bénévoles
* Festivités 2012
Question diverses
A la fin de l'assemblée un apéritif vous sera offert.
Nous comptons sur votre présence ce jour là.

Le Bureau

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2011 A 18H30

1 DECISIONS MODIFICATIVES B.P. 2011
Madame le Maire expose au conseil municipal les ouvertures de crédits nécessaires à apporter au budget primitif suivant les propositions remisent à chaque conseiller à savoir sur la section de fonctionnement + 49 913 € en recettes et en dépenses et sur la section d'investissement + 18 535 € en recettes et en dépenses
Le conseil municipal accepte à l'unanimité

2 REGIME INDEMNITAIRE : MAINTIEN PENDANT CONGES POUR RAISON DE SANTE
Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en absence de décision de maintenir les primes et indemnités pendant les absences pour raison de santé ces dernières doivent être supprimées et que le conseil municipal, doit délibérer sur les conditions de maintien de ce régime indemnitaire durant les congés pour raison de santé : le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir intégralement les primes pendant toutes les absences pour raison de santé

3 REMPLACEMENT DE PERSONNEL :
Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à la mise à disposition d'un agent pour ½ poste à la communauté de commues de Mimizan et qu'en prévision du congé maternité d'un agent il serait nécessaire de recruter un agent en créant un emploi temporaire durant l'indisponibilité de ces agents : le conseil municipal décide de créer un poste temporaire à temps complet pour remplacement de ces 2 agents indisponibles à compter du 01/11/2011.

4 TAXE COMMUNALE D'AMENAGEMENT : FIXATION TAUX
Sur présentation de la réforme de la TLE et proposition de Mme DUMEN le conseil municipal décide à la majorité de maintenir à 1% le taux de la Taxe d'Aménagement pour 2012

5 COLUMBARIUM : TARIFS +REGLEMENT
Sur proposition de M .MANSART, le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement résumé ci-dessous :
Le columbarium pourra recevoir une à 3 urnes cinéraires par case et par famille aux dimensions règlementaires
Le columbarium sera réservé aux personnes décédées et/ou domiciliée dans la commune ou ayant droit à l'inhumation dans une concession familiale ou tributaire de l'impôt foncier
Les cases seront concédées par période de 15 ans renouvelable ou non
Le déplacement des urnes et ouverture des cases se feront avec l'accord de la Mairie
L'utilisation du jardin du souvenir possible à l'issue de la concession
Les différents tarifs proposés :
650 € par case pour la 1ère urne pour 15 ans
200€ par urne supplémentaire dans les 15 ans
300 € pour renouvellement pour 15 ans
100 € le jardin du souvenir

6 ATTRIBUTION TONNE
Madame le Maire propose au conseil municipal le transfert de tonne de M.DARMUZEY à M.CHAPERON : le conseil accepte à l'unanimité

7 ACHAT CITERNE :
Sur proposition de Mme le Maire de prévoir 257 € de plus pour l'achat de la citerne décidé le 06/07/2010 le conseil accepte à l'unanimité .

QUESTIONS DIVERSES

VOEUX CNFPT
Sur proposition de Mme le Maire le conseil municipal accepte à la majorité de demander au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

CEREMONIE DU 11/11
La cérémonie se fera en présence de l'UNC à 10heures

ANCIEN TRACTEUR
Madame le Maire précise que l'ancien tracteur a été repris par AGRIVISION lors de l'achat du nouveau.
FOSSE le long de la piste cyclable :
M.LAGOUEYTE informe qu'il y a un problème d'effondrement des clôtures

COMMISSION ANIMATION
M. MATTE précise que le club pétanque est très satisfait de sa saison et sollicite un éclairage public autour de la bergerie et de la grave sur parking.

Grille tarifaire de location des salles communales d'Aureilhan

Du 01/01/2012 au 31/12/2012		Aureilhanais			Hors commune		
		Particulier	Association	Société	Particulier	Association	Société
LOELIA	Week-end	250 €	Selon Convention	300 €	400 €	230 €	500 €
	Un jour semaine	155 €	Selon Convention	200 €	255 €	150 €	300 €
	Caution	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Bergerie pour moins de 50 pers.	Week-end	85 €	Gratuit *	160 €	160 €	85 €	180 €
	Un jour semaine **	55 €	Gratuit *	70 €	65 €	55 €	80 €
	Caution	70 €	Gratuit *	70 €	70 €	70 €	70 €
Salle de réunion	Week-end		Gratuit *				
	Un jour semaine **	16 €	Gratuit *	16 €	16 €	16 €	16 €
	Caution	16 €	Gratuit *	16 €	16 €	16 €	16 €
Salle des Assos	Un jour	16 €	Selon Convention	16 €	16 €	16 €	16 €
	Caution	Compris dans convention salle LOELIA ou 16 €					

* : pour 2 réservations par an au-delà tarifs assos hors commune
** : valable du lundi au jeudi